

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 01129

Numéro SIREN : 344 978 747

Nom ou dénomination : LE PIAN DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2018 sous le numéro de dépôt 12041

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

19 JUL. 2018

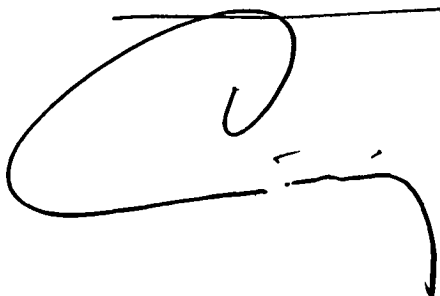
sous le N° 12041.....

BILAN & COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

A approuvés par l'Assemblée Générale Annuelle
en date du 2 juillet 2018

Le Président



Thierry ESPIÉ
Expert comptable

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/01/2018			31/01/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	156 397	153 445	2 952	5 000
	Fonds commercial (1)	196 200		196 200	196 200
	Autres immobilisations incorporelles	1 986 789	240 000	1 746 789	1 746 789
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	6 839 683	690 519	6 149 164	6 295 795
	Constructions	3 688 571	1 008 316	2 680 255	6 764 698
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	3 930 471	3 011 027	919 443	915 689
	Autres immobilisations corporelles	12 119 872	8 158 076	3 961 795	270 017
	Immobilisations en cours	1 129 987		1 129 987	375 700
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1 538 665		1 538 665	1 376 176
	Créances rattachées à des participations	277 743	26 109	251 635	245 225
	Autres titres immobilisés	119 748		119 748	119 748
	Prêts	40 080		40 080	40 080
	Autres immobilisations financières	213 302		213 302	213 302
TOTAL (II)		32 237 509	13 287 492	18 950 016	18 564 420
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	25 781		25 781	20 067
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	8 231 951		8 231 951	8 288 260
	Avances et Acomptes versés sur commandes	10 897		10 897	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	352 489	2 922	349 567	249 989
	Autres créances	4 114 849		4 114 849	2 790 958
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	60 000		60 000	60 000
	DISPONIBILITES	428 803		428 803	474 173
	Charges constatées d'avance	270 172		270 172	269 273
	TOTAL (III)	13 494 942	2 922	13 492 020	12 152 720
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		45 732 451	13 290 414	32 442 036	30 717 140

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

15 565

10 062

(3) dont créances à plus d'un an

3 603

14 268

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/01/2018

31/01/2017

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	152 449	152 449
	RESERVES		
	Réserve légale	15 245	15 245
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	8 285 882	7 489 207
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	863 874	1 038 675
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	594	1 852
	Total des capitaux propres	9 318 045	8 697 428
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	15 801 987	15 853 339
	Emprunts et dettes financières divers	230 054	248 897
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 535	1 860
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 576 276	3 718 827
	Dettes fiscales et sociales	2 319 705	1 822 422
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	87 399	247 029
	Autres dettes	73 787	91 837
	Produits constatés d'avance (1)	31 249	35 501
	Total des dettes	23 123 991	22 019 712
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	32 442 036	30 717 140
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		863 874,33	1 038 675,04
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		18 254 523	14 454 884
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		7 645 898	6 406 460

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/01/2018

31/01/2017

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	45 438 661		45 438 661	47 387 701
	Production vendue (Biens)	4 012 817		4 012 817	4 100 474
	Production vendue (Services et Travaux)	1 494 159		1 494 159	1 192 979
	Montant net du chiffre d'affaires	50 945 636		50 945 636	52 681 154
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			45 524	10 417
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			96 657	99 786
	Autres produits			44 927	44 013
	Total des produits d'exploitation (1)			51 132 744	52 835 371
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			38 360 980	39 484 512
	Variation de stock			56 309	(16 718)
	Achats de matières et autres approvisionnements			96 048	95 102
	Variation de stock			(5 714)	3 295
	Autres achats et charges externes			4 166 819	3 989 335
	Impôts, taxes et versements assimilés			859 412	864 444
	Salaires et traitements			4 047 645	4 081 702
	Charges sociales du personnel			1 524 488	1 753 285
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			1 050 653	1 029 510
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			2 994	8 902
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			32 169	110 377
	Total des charges d'exploitation (2)			50 191 805	51 403 746
RESULTAT D'EXPLOITATION				940 940	1 431 624

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/01/2018

31/01/2017

RESULTAT D'EXPLOITATION		940 940	1 431 624
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	78 147	92 922
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	422	326
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 891	11 566
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		3 269
Total des produits financiers		85 460	108 082
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	201 580	245 363
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		201 580	245 363
RESULTAT FINANCIER		(116 120)	(137 281)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		824 820	1 294 343
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	73 465	28 335
	Sur opérations en capital	153 223	16 668
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 338	2 378
	Total des produits exceptionnels	228 026	47 380
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	27 781	21 518
	Sur opérations en capital	19 632	20 577
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	81	577
	Total des charges exceptionnelles	47 494	42 672
RESULTAT EXCEPTIONNEL		180 532	4 708
PARTICIPATION DES SALAIRES		45 128	104 475
IMPOTS SUR LES BENEFICES		96 349	155 901
TOTAL DES PRODUITS		51 446 230	52 990 833
TOTAL DES CHARGES		50 582 356	51 952 158
RESULTAT DE L'EXERCICE		863 874	1 038 675
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		78 146	92 921
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Thierry ESPIÉ
Expert comptable

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **32 442 036** euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **51 446 230** euros et un total **charges** de **50 582 356** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **863 874** euros. L'exercice considéré débute le **01/02/2017** et finit le **31/01/2018**. Il a une durée de **12** mois.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au **31/01/2018** ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Modification des règles de présentation et/ou d'évaluation

Aucun changement significatif de méthode comptable ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêt des comptes. Elles portent en particulier sur :

- La dépréciation des stocks et des créances douteuses ;
- Les provisions pour risques et charges ;
- Les dépréciations des immobilisations ;
- Les sommes restant à recevoir et notamment les avantages accordés par les fournisseurs ;
- Les charges à payer au titre des situations engagées à la date de la clôture ;
- Les avantages commerciaux consentis à la clientèle ;
- Les engagements hors bilan.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations corporelles

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations financières & autres actifs financiers

Cf. Tableaux ci-joints

Titres de placement

Cf. Note immobilisations financières

Mali technique

Le mali technique de fusion correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue :

1/ Aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, et évaluées de manière fiable. Ces éléments incluent, le cas échéant, un fonds commercial dès lors que ce dernier peut être évalué de manière fiable.

Le fonds commercial peut inclure par exemple des éléments découlant de la prise de contrôle de la société absorbée par la société absorbante si ces derniers sont justifiés par des avantages attendus.

2/ Déduction faite des passifs non comptabilisés dans les comptes de l'entité absorbée en l'absence d'obligation comptable (par exemple provisions pour retraites, impôts différés passifs etc.).

Conformément au règlement ANC 2015-06 le mali technique est comptabilisé en fonction des différentes natures d'actifs sous-jacents afin de faciliter son suivi dans le temps compte tenu des nouvelles règles d'amortissement prévues à l'article 745-7 du règlement ANC 2014-03.

En conséquence, le mali technique est comptabilisé dans les catégories suivantes :

- Mali de fusion sur actifs incorporels,
- Mali de fusion sur actifs corporels,

Principes, Règles et Méthodes Comptables

- Mali de fusion sur actifs financiers
- Mali de fusion sur actif circulant.

Cette présentation par catégorie d'actifs résulte de l'affectation effectuée conformément à l'article 745-5 du règlement ANC 2014-03.

L'article 745-7 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe d'amortissement du mali. Le mali technique suit les règles d'amortissement de l'actif sous-jacent sur lequel porte la plus-value. Ainsi, la quote-part de mali affectée à un terrain ou à des titres n'est pas amorti mais fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation conformément à l'article 745-8 du présent règlement. La quote-part de mali résiduelle affectée à un fonds commercial suit les règles d'amortissement du fonds commercial.

La quote-part de mali affectée à des actifs amortissables comme des brevets ou des outillages est amortissable sur la durée d'utilisation résiduelle des actifs.

Il en résulte que le mali peut être pour partie amortissable et pour partie non amortissable selon les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

L'article 745-8 fixe le principe de dépréciation du mali.

L'article 745-9 fixe le principe de comptabilisation des amortissements et de dépréciation du mali dans des comptes spécifiques par catégorie d'actif.

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, il est prévu des dispositions de première application pour l'affectation comptable du mali technique. Les entreprises peuvent pour l'affectation du mali retenir, soit l'affectation extra-comptable existante, soit procéder à un nouvel examen des plus-values existantes. Une information dans l'annexe des comptes est nécessaire.

L'article 12 du règlement 2015-06 indique que la première application de ce règlement est prospective.

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et

Principes, Règles et Méthodes Comptables

charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Effectif

Le règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016, a modifié les conditions d'information de l'effectif dans l'annexe aux comptes annuels en renvoyant à l'art D 123-200 du code de commerce. Celui précise que l'effectif à mentionner est le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice déterminé comme la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, ou de l'exercice comptable lorsque celui-ci ne coïncide pas avec l'année civile, liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Cet effectif est donc uniquement celui des salariés et ne prends pas en compte l'importance de l'emploi au regard de la durée normale de travail au sein de l'entité.

Les effectifs antérieurs mentionnés dans les documents annuels n'ont pas été recalculés selon cette nouvelle règle qui s'applique aux comptes clos à compter du 23/12/2016.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros

		31/01/2014	31/01/2015	31/01/2016	31/01/2017	31/01/2018
CAPITAL en fin d'exercice	Capital social	152 449	152 449	152 449	152 449	152 449
	Nombre d'actions ordinaires	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	51 562 249	52 006 000	52 052 897	52 681 154	50 945 636
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortis et prov.	1 854 245	1 170 186	1 690 221	2 321 519	2 048 766
	Impôts sur les bénéfices	117 245	(16 846)	(26 240)	155 901	96 349
	Participation des salariés	83 264	67 791	65 535	104 475	45 128
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	742 815	721 259	689 613	1 038 675	863 874
	Résultat distribué	242 000	242 000	242 000	242 000	
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis et prov.	661	448	660	824	763
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	297	289	276	415	346
	Dividende attribué	97	97	97	97	
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	185	201	172	192	187
	Montant de la masse salariale	3 833 863	3 826 500	3 957 602	4 081 702	4 047 645
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 542 878	1 685 244	1 776 421	1 753 285	1 524 488

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/01/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 500,00	60,9796	152 449,02
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		2 500,00	60,9796	152 449,02

--

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/01/2017	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/01/2018
Capital social	152 449				152 449
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	15 245				15 245
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	7 489 207	796 675			8 285 882
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 038 675	(1 038 675)		863 874	863 874
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	1 852			(1 257)	594
TOTAL	8 697 428	(242 000)		862 617	9 318 045

Date de l'assemblée générale 29/07/2017

Dividendes attribués 242 000

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 242 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 8 455 428

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 8 455 428

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 620 617

ANNEXE - Elément supplémentaire

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Etat exprimé en euros

Texte fiscal de référence

L'article 244 quater C du CGI prévoit que le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Le montant du CICE comptabilisé dans les présents comptes s'élève à 240 K€. L'utilisation du CICE est conforme aux objectifs prévus par l'article 244 quater C du code général des impôts.

Le CICE est comptabilisé en moins de l'impôt sur les sociétés / des frais de personnel.

Changement de présentation

Au cours de cet exercice, l'entreprise a modifié sa méthode de comptabilisation en inscrivant le CICE en déduction des frais de personnel.

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	2 338 536		850			2 339 386
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 338 536		850			2 339 386

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans. Fiscalement, ils peuvent être amortis sur 12 mois.

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/01/2018	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce	196 200	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
Mali Technique	1 986 789	
TOTAL	2 182 989	

Les éléments inscrits dans le fonds de commerce sont principalement constitutifs « d'une autorisation d'exploitation commerciale d'un hypermarché (délivrée par la Commission Départementale et/ou Nationale d'Aménagement Commercial) » qui relève d'un droit légal tel que défini à l'article 211-5 du recueil de normes comptables françaises.

En conséquence la durée d'utilisation de ce fonds de commerce est illimitée.

Le fonds de commerce ne fait donc pas l'objet d'un amortissement.

La mise en œuvre obligatoire du test de dépréciation prévu à l'article 214-5 du recueil de normes comptables françaises a été réalisé à partir de l'analyse de la capacité bénéficiaire de la société.

Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté à la date de clôture.

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	6 839 683					6 839 683
Constructions sur sol propre	2 646 081					2 646 081
sur sol d'autrui	8 917 077		7 241	8 717 928		206 390
instal. agencé aménagement	1 643 849		265 852	1 073 601		836 100
Instal technique, matériel outillage industriels	3 922 243		252 489		244 262	3 930 471
Instal., agencement, aménagement divers	1 485 592		10 207 938	505 297	106 530	11 081 703
Matériel de transport	188 881		48 417			237 298
Matériel de bureau, mobilier	781 305		27 103		7 537	800 871
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	375 700		754 286			1 129 987
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 800 412		11 563 327	10 296 826	358 329	27 708 584

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	1 647 510		230 141	5 440	55 803	1 816 409
Autres titres immobilisés	119 748					119 748
Prêts et autres immobilisations financières	253 383					253 383
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 020 640		230 141	5 440	55 803	2 189 539

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté 60 000 (Valeur nette de dépréciation)

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges. Il en ressort un traitement extra comptable lors de la détermination du résultat fiscal.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2018
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	150 548	2 897		153 445
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	150 548	2 897		153 445
Terrains	543 889	146 630		690 519
Constructions sur sol propre	543 674	88 225		631 899
sur sol d'autrui	5 601 998	14 576	5 583 099	33 475
instal. agencement aménagement	296 637	36 048	(10 257)	342 942
Instal technique, matériel outillage industriels	3 006 554	195 849	191 375	3 011 027
Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 406 185	477 714	(5 411 340)	7 295 238
Matériel de transport	141 069	30 611		171 679
Matériel de bureau, mobilier	638 508	58 103	5 452	691 159
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 178 513	1 047 755	358 329	12 867 939

Les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 10 à 25 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2ème catégorie/provision pour grosses réparations : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Location financement : Crédit-Bail & Location Financière

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/01/2018
VALEUR D'ORIGINE				971 043		971 043
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs			289 001		289 001
	Dotation exercice			138 720		138 720
	TOTAL			427 721		427 721
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			424 035		424 035
	Redevances Exercice			188 460		188 460
	TOTAL			612 495		612 495
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			188 460		188 460
	entre 1 et 5 ans			210 949		210 949
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			399 409		399 409
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			1		1
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			1		1
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				188 460		188 460

Seules les informations les plus significatives sont communiquées.

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	1 852	81	1 338	594
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	1 852	81	1 338	594
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	240 000			240 000
		26 109			26 109
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	8 902	2 994	8 974	2 922
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	275 011	2 994	8 974	269 031
TOTAL GENERAL		276 863	3 075	10 313	269 625
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			2 994 81	8 974 1 338	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	Brut au 31/01/2018	Dépréciations	Net au 31/01/2018	Net au 31/01/2017
Matières premières, approvisionnements	25 781		25 781	20 067
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	8 231 951		8 231 951	8 288 260

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode : Premier entré, Premier sorti.

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce déduit les remises, rabais et ristournes.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les pertes et les gaspillages sont exclus des coûts.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Etat exprimé en euros		31/01/2018	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé				
Créances rattachées à des participations		277 743	41 674	236 069
Prêts		40 080		40 080
Autres immobilisations financières		213 302		213 302
Actif Circulant				
Clients douteux ou litigieux		3 603		3 603
Autres créances clients		348 886	348 886	
Créances représentatives des titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés		1 057	1 057	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices		603 258	603 258	
Taxes sur la valeur ajoutée		159 953	159 953	
Autres impôts, taxes versements assimilés				
Divers		127 327	127 327	
Groupe et associés		349 439	349 439	
Débiteurs divers		2 873 815	2 873 815	
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avances		270 172	270 172	
TOTAL DES CREANCES		5 268 636	4 775 581	493 055

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les sommes restant à percevoir au titre des ristournes sont évaluées au terme d'une centralisation, sur les systèmes de gestion de la société, des opérations par fournisseurs selon les différents articles, gammes de produits et accords négociés.

Dépréciations

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2018
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	240 000			240 000
	26 109			26 109
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	8 902	2 994	8 974	2 922
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	275 011	2 994	8 974	269 031

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Dettes

Etat exprimé en euros

	31/01/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<u>Dettes Financières</u>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	7 645 898	7 645 898		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	8 156 089	3 731 226	3 609 376	815 487
Emprunts et dettes financières divers	126 109	18 377	64 811	42 921
Groupe et associés	103 945	103 945		
<u>Dettes d'Exploitation</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 576 276	4 576 276		
Personnel et comptes rattachés	702 887	702 887		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	450 877	450 877		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	135 270	135 270		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 030 671	697 332	333 339	
<u>Autres dettes</u>				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	87 399	87 399		
Autres dettes	73 787	73 787		
Dette représentative de titres empruntés				
<u>Produits constatés d'avance</u>				
Produits constatés d'avance	31 249	31 249		
TOTAL DES DETTES	23 120 457	18 254 523	4 007 526	858 408

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

<u>Dettes Financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	6 338
Emprunts et dettes financières divers	690
<u>Dettes d'Exploitation</u>	
Fournisseurs et comptes rattachés	386 496
Dettes fiscales et sociales	994 683
<u>Autres dettes</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	17 812
	1 406 018

Produits à recevoir

<u>Actif Immobilisé</u>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<u>Actif Circulant</u>	
Clients et comptes rattachés	277 631
Autres créances	1 325 151
	1 602 782

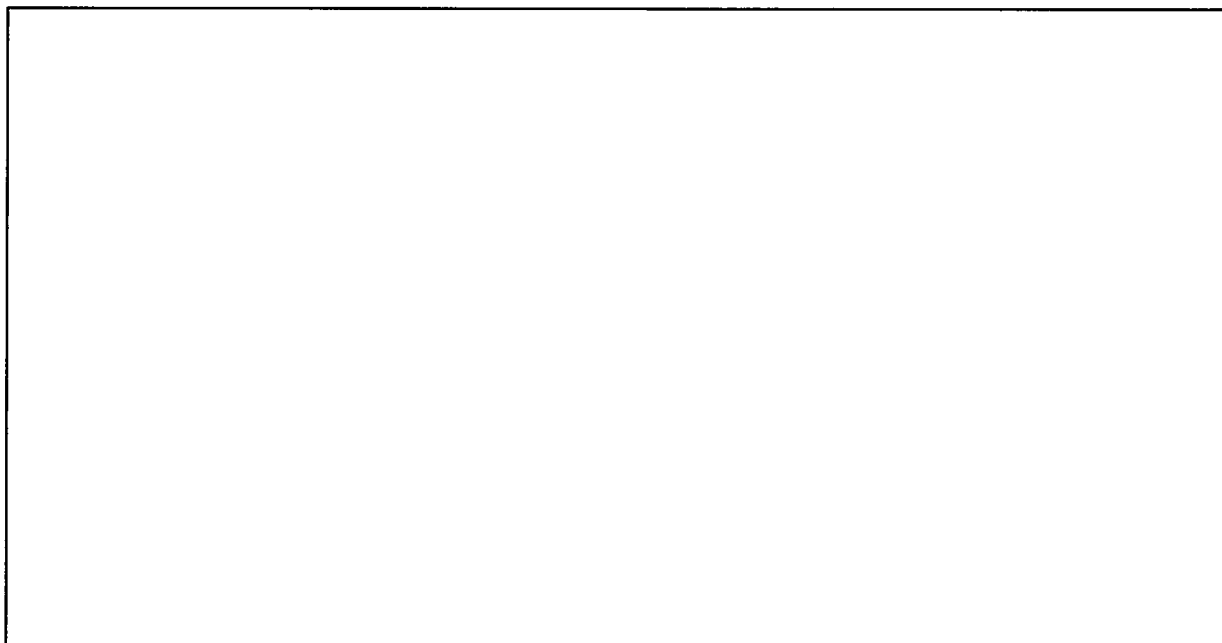
Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	267 524	31 249
Charges et Produits FINANCIERS	2 648	
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	270 172	31 249

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	45 438 661		45 438 661
Production vendue de biens	4 012 817		4 012 817
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	1 494 159		1 494 159
TOTAL	50 945 636		50 945 636



Etat exprimé en euros

Frais accessoires d'achats

lorsqu'ils n'ont pas été enregistrés dans les comptes de charges par nature

	Ex. N	Ex. N-1
Achats de Marchandises Achats de Matières et autres Approvisionnements	1 531 325	1 584 465



Transferts de charges

Etat exprimé en euros		31/01/2018
Remb. assurance		3 753
Opérations sur frais de personnel		83 930
TOTAL		87 683

This image shows a completely blank white rectangular area enclosed within a thin black border. There are no markings, text, or illustrations present on the page.

Résultat exceptionnel

<u>Nature</u>	<u>Charges</u> <u>Exceptionnelles</u>	<u>Produits</u> <u>Exceptionnels</u>
Regularisations de comptes et remb de taxes	17 816	73 465
Cessions d'immobilisations : Vnc / Pdts de cession	19 632	153 223
Amortissements dérogatoires : Dotations / Reprises	81	1 338
Pénalités	9 965	

Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

- . d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- . réduction d'impôt au titre du mécénat.

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/01/2018	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		824 820	86 137	738 683
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		135 404	10 212	125 192
RESULTAT COMPTABLE		960 223	96 349	863 874

(1) après retraitements fiscaux.

ANNEXE - Elément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/01/2018

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
	Plus value art 38, 7 Bis	132 516
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		132 516

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	3 494
	Tascom	21 121
	Participation des salariés	4 582
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		29 197

--	--

ANNEXE - Elément 6.09

Avances aux dirigeants

Etat exprimé en euros

31/01/2018

31/01/2017

TOTAL		

NEANT

ANNEXE - Elément 12

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/01/2018

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

NEANT

Effectif moyen

		31/01/2018	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		18	
	Professions intermédiaires		15	
	Employés		154	
	Ouvriers			
	TOTAL		187	

--

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
31/01/2018				
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SAS LE PIAN AUTOMOBILE		713 351	100,00	99 746
SAS LANDIS		44 658	99,98	(2 044)
2. Participations (10 à 50 %)				
SAS LE PIAN JARDIN		441 538	10,00	81 135
SAS LOGISIMMO		231 071	10,71	106 897
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Engagements envers le Personnel

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour	4 582 €
L'intéressement des salariés pour	40 546 €

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 298 874 €

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté, de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation (dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice Précédent
Taux de croissance des salaires	1% / an constant	1% / an constant
Taux d'actualisation	1.5%	1.5%
Taux de rotation du personnel	1% / an constant	1% / an constant
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 30% et 40% - Par catégorie	Entre 30% et 40% - Par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2010-2012	INSEE 2010-2012
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Conformément aux options comptables offertes par la réglementation en la matière, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et reçus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.

Ouverture de crédit non utilisée à la date de la clôture.

Concours bancaires garantis par des nantissements du fonds de commerce.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Les dettes financières de la société sont garanties par des hypothèques, nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E.Leclerc.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	SCP GAUDRIE RIVIERE				EXCO ECAF			
	31/01/2018	31/01/2017	%	%	31/01/2018	31/01/2017	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	17 500	8 900	100,00	100,00	8 319	8 900	100,00	100,00
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	17 500	8 900	100,00	100,00	8 319	8 900	100,00	100,00
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	17 500	8 900	100,00	100,00	8 319	8 900	100,00	100,00

Informations diverses

Informations relatives aux parties liées - Anc 2014-03 - Art 832-16 / Art 833-16

Liste des transactions effectuées par la société avec des parties liées lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

- NEANT -

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations

LE PLAN DISTRIBUTION

IMMOBILISATIONS

	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
				Consécutives à une réévaluation	Acquisitions, créations, apports et
INCC	Frais d'établissement, de recherche et de développements	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	3 667 271		
CORPORELLES	Terrains				1 497 133
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Installations générales, agencements et aménagts.			183 349
	Installations techniques, matériel et outillages industriels				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagts.			
		Matériel de transport			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			
		Emballages récupérables et divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	0	0	1 680 482
FIN	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
	IV		0	0	0
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		3 667 271	0	1 680 482

	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
			par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors	
INCC	Frais d'établissement, de recherche et de développements	TOTAL I			0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	1 680 482		1 986 789
CORPORELLES	Terrains				1 497 133
	Constructions	Sur sol propre			0
		Sur sol d'autrui			0
		Inst. gales. Agencts. et am. des constructions			183 349
	Installations techniques, matériel et outillages industriels				0
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. Agencts. et aménagents divers			0
		Matériel de transport			0
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			0
		Emballages récupérables et divers*			0
	Immobilisations corporelles en cours				0
	Avances et acomptes				0
		TOTAL III	0	0	1 680 482
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				0
	Autres participations				0
	Autres titres immobilisés				0
	Prêts et autres immobilisations financières				0
	IV		0	0	0
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		1 680 482	0	3 667 271

LE PLAN DISTRIBUTION

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche					0
TOTAL I					0
Autres immobilisations incorporelles					0
TOTAL II					0
Terrains					0
Constructions	Sur sol propre				0
	Sur sol d'autrui				0
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	12 701	12 668		25 369
Installations techniques, matériel et outillages industriels					0
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements et aménagts				0
	Matériel de transport				0
	Matériel de bureau et informatique, mobi				0
	Emballages récupérables et divers				0
TOTAL III		12 701	12 668	0	25 369
TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III)		12 701	12 668	0	25 369

LE PLAN DISTRIBUTION

DEPRECIATION DU MALI TECHNIQUE

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	240 000		240 000
		- corporelles			0
		- titres mis en équivalence			0
		- titres de participation			0
		- autres immobilisations			0
	Sur stocks et en-cours				0
	Sur comptes clients				0
	Autres provisions pour dépréciation (1)				0
TOTAL		240 000	0	0	240 000
Dont dotations et reprises		- d'exploitation			
		- financières			
		- exceptionnelles			

LE PIAN DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 152 449,02 euros
Siège social : Route de Pauillac - CD2 Landes Grand, 33290 LE PIAN
MEDOC
344 978 747 RCS BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 02 JUILLET 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2018 s'élevant à 863 874,33 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	863 874,33 euros
A titre de dividendes	242 000,00 euros
Soit 96,80 euros par action	
Le solde	621 874,33 euros

En totalité au compte "Autres réserves" qui s'élève ainsi à 8 907 757 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 241 419,20 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 580,80 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 janvier 2015 :

242 000,00 euros, soit 96,80 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 241 419,20 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 580,80 euros

Exercice clos le 31 janvier 2016 :

242 000,00 euros, soit 96,80 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 241 419,20 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 580,80 euros

Exercice clos le 31 janvier 2017:

242 000,00 euros, soit 96,80 euros par titre

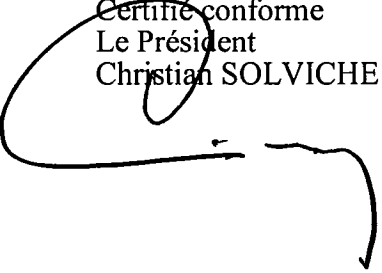
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 241 419,20 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 580,80 euros

Vote de l'Assemblée Générale Annuelle du 02 juillet 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Christian SOLVICHE



Le Pian Distribution
 Société par Actions Simplifiée au Capital de 152.449 €
 Siren n°344.978.747 // Ape n°4711 F
 Siège Social : Lieu-dit Les Landes Grand - CD N°2
 33290 Le Pian Médoc

**Rapport des commissaires aux comptes
 sur les comptes annuels
 Exercice clos le 31/01/2018**

Le Pian Distribution		Exercice 31/01/2018	
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels		Page n°1/5	
		(+ 44 pages annexées)	
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux		Exco Ecqf 174 Avenue du Truc - BP 60275 - 33697 MERIGNAC CEDEX Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	

Le Pian Distribution
Société par Actions Simplifiée au Capital de 152.449 €
Siren n°344.978.747 // Ape n°4711 F
Siège Social : Lieu-dit Les Landes Grand - CD N°2
33290 Le Pian Médoc

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/01/2018**

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « **Le Pian Distribution** » relatifs à l'exercice clos le **31/01/2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **01/02/2017** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Le Pian Distribution		Exercice 31/01/2018	
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels		Page n°2/5 (+ 44 pages annexées)	
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux		Exco Ecqf 174 Avenue du Truc - BP 60275 - 33697 MERIGNAC CEDEX Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

✎ Les notes « Immobilisations Incorporelles » et « Fonds de commercial » de l'annexe, en pages n°21 et 22, décrivent les méthodes comptables appliquées par votre société en matière d'évaluation de « fonds commercial » et de dépréciation de « fonds commercial ».

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes notamment assurés de l'application correcte des principes décrits et nous nous sommes assurés qu'il n'existait pas d'indice laissant supposer une éventuelle perte de valeur sur le fonds commercial non provisionnée à la clôture de l'exercice.

✎ La note « Immobilisations Financières » de l'annexe, en page n°24, décrit les méthodes comptables appliquées par votre société en matière d'évaluation des immobilisations financières et éventuellement de dépréciation de ces mêmes immobilisations financières.

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes notamment assurés qu'il n'existait pas d'indice laissant supposer une éventuelle perte de valeur sur les titres de participations non provisionnée à la clôture.

✎ Les notes des pages n°14, n°15, n°49 et suivantes de l'annexe exposent les informations relatives à la comptabilisation des « Malis techniques ».

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes notamment assurés que la comptabilisation des malis techniques, et de leur amortissement éventuel, s'effectuait conformément aux dispositions du règlement ANC 2015-06 et que l'information financière donnée en annexe était pertinente.

✎ La note « Stocks » de l'annexe, en page n°29, décrit les méthodes comptables appliquées en matière de valorisation et de dépréciation des stocks. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes attachés à valider, par des tests et par des entretiens avec le management de la société, de la correcte application du principe décrit.

✎ La note « CICE » de l'annexe, en page n°20, décrit la façon dont est comptabilisée, au 31/01/2018, le CICE.

Nous nous sommes assurés que la méthode de comptabilisation (soit en diminution de l'impôt sur les bénéfices soit en diminution des charges sociales) était expliquée dans l'annexe et que l'information comparative était également mentionnée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Le Pian Distribution		Exercice 31/01/2018	
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels		Page n°3/5	
		(+ 44 pages annexées)	
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux		Exco Ecqf 174 Avenue du Truc - BP 60275 - 33697 MERIGNAC CEDEX Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le **Président**.

Responsabilités des commissaires aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

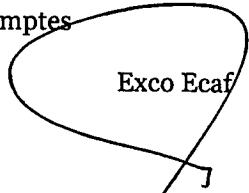
Fait à Libourne et à Mérignac, le 25/06/2018

Les commissaires aux comptes

SCP Rivière – Gaudrie & autres


Frédéric Grizel
Associé

Exco Ecaf


Antoine Ccochet
Associé

Le Pian Distribution		Exercice 31/01/2018	
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels		Page n°4/5 (+ 44 pages annexées)	
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux		Exco Ecaf 174 Avenue du Truc - BP 60275 - 33697 MERIGNAC CEDEX Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	

Annexe du rapport : description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Pian Distribution		Exercice 31/01/2018	
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels		Page n°5/5 (+ 44 pages annexées)	
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux		Exco Ecaf 174 Avenue du Truc - BP 60275 - 33697 MERIGNAC CEDEX Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/01/2018			31/01/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	156 397	153 445	2 952	5 000
	Fonds commercial (1)	196 200		196 200	196 200
	Autres immobilisations incorporelles	1 986 789	240 000	1 746 789	1 746 789
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	6 839 683	690 519	6 149 164	6 295 795
	Constructions	3 688 571	1 008 316	2 680 255	6 764 698
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 930 471	3 011 027	919 443	915 689
	Autres immobilisations corporelles	12 119 872	8 158 076	3 961 795	270 017
	Immobilisations en cours	1 129 987		1 129 987	375 700
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1 538 665		1 538 665	1 376 176
	Créances rattachées à des participations	277 743	26 109	251 635	245 225
	Autres titres immobilisés	119 748		119 748	119 748
	Prêts	40 080		40 080	40 080
	Autres immobilisations financières	213 302		213 302	213 302
TOTAL (II)		32 237 509	13 287 492	18 950 016	18 564 420
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	25 781		25 781	20 067
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	8 231 951		8 231 951	8 288 260
	Avances et Acomptes versés sur commandes	10 897		10 897	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	352 489	2 922	349 567	249 989
	Autres créances	4 114 849		4 114 849	2 790 958
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	60 000		60 000	60 000
	DISPONIBILITES	428 803		428 803	474 173
	Charges constatées d'avance	270 172		270 172	269 273
	TOTAL (III)	13 494 942	2 922	13 492 020	12 152 720
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		45 732 451	13 290 414	32 442 036	30 717 140
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				15 565	10 062
(3) dont créances à plus d'un an				3 603	14 268

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/01/2018

31/01/2017

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	152 449	152 449
	RESERVES		
	Réserve légale	15 245	15 245
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	8 285 882	7 489 207
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	863 874	1 038 675
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	594	1 852
	Total des capitaux propres	9 318 045	8 697 428
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	15 801 987	15 853 339
	Emprunts et dettes financières divers	230 054	248 897
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 535	1 860
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 576 276	3 718 827
	Dettes fiscales et sociales	2 319 705	1 822 422
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	87 399	247 029
	Autres dettes	73 787	91 837
	Produits constatés d'avance (1)	31 249	35 501
	Total des dettes	23 123 991	22 019 712
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	32 442 036	30 717 140
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		863 874,33	1 038 675,04
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		18 254 523	14 454 884
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		7 645 898	6 406 460

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/01/2018

31/01/2017

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	45 438 661		45 438 661	47 387 701
	Production vendue (Biens)	4 012 817		4 012 817	4 100 474
	Production vendue (Services et Travaux)	1 494 159		1 494 159	1 192 979
	Montant net du chiffre d'affaires	50 945 636		50 945 636	52 681 154
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			45 524	10 417
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			96 657	99 786
	Autres produits			44 927	44 013
	Total des produits d'exploitation (1)			51 132 744	52 835 371
	Achats de marchandises			38 360 980	39 484 512
	Variation de stock			56 309	(16 718)
	Achats de matières et autres approvisionnements			96 048	95 102
	Variation de stock			(5 714)	3 295
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes			4 166 819	3 989 335
	Impôts, taxes et versements assimilés			859 412	864 444
	Salaires et traitements			4 047 645	4 081 702
	Charges sociales du personnel			1 524 488	1 753 285
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			1 050 653	1 029 510
CHARGES D'EXPLOITATION	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			2 994	8 902
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			32 169	110 377
	Total des charges d'exploitation (2)			50 191 805	51 403 746
RESULTAT D'EXPLOITATION				940 940	1 431 624

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/01/2018

31/01/2017

RESULTAT D'EXPLOITATION		940 940	1 431 624
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	78 147	92 922
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	422	326
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 891	11 566
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		3 269
Total des produits financiers		85 460	108 082
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	201 580	245 363
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		201 580	245 363
RESULTAT FINANCIER		(116 120)	(137 281)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		824 820	1 294 343
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	73 465	28 335
	Sur opérations en capital	153 223	16 668
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 338	2 378
	Total des produits exceptionnels	228 026	47 380
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	27 781	21 518
	Sur opérations en capital	19 632	20 577
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	81	577
	Total des charges exceptionnelles	47 494	42 672
RESULTAT EXCEPTIONNEL		180 532	4 708
PARTICIPATION DES SALARIES		45 128	104 475
IMPOTS SUR LES BENEFICES		96 349	155 901
TOTAL DES PRODUITS		51 446 230	52 990 833
TOTAL DES CHARGES		50 582 356	51 952 158
RESULTAT DE L'EXERCICE		863 874	1 038 675

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de 32 442 036 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 51 446 230 euros et un total charges de 50 582 356 euros, dégageant ainsi un résultat de 863 874 euros. L'exercice considéré débute le 01/02/2017 et finit le 31/01/2018. Il a une durée de 12 mois.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au 31/01/2018 ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Modification des règles de présentation et/ou d'évaluation

Aucun changement significatif de méthode comptable ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêt des comptes. Elles portent en particulier sur :

- La dépréciation des stocks et des créances douteuses ;
- Les provisions pour risques et charges ;
- Les dépréciations des immobilisations ;
- Les sommes restant à recevoir et notamment les avantages accordés par les fournisseurs ;
- Les charges à payer au titre des situations engagées à la date de la clôture ;
- Les avantages commerciaux consentis à la clientèle ;
- Les engagements hors bilan.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations corporelles

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations financières & autres actifs financiers

Cf. Tableaux ci-joints

Titres de placement

Cf. Note immobilisations financières

Mali technique

Le mali technique de fusion correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue :

1/ Aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, et évaluées de manière fiable. Ces éléments incluent, le cas échéant, un fonds commercial dès lors que ce dernier peut être évalué de manière fiable.

Le fonds commercial peut inclure par exemple des éléments découlant de la prise de contrôle de la société absorbée par la société absorbante si ces derniers sont justifiés par des avantages attendus.

2/ Déduction faite des passifs non comptabilisés dans les comptes de l'entité absorbée en l'absence d'obligation comptable (par exemple provisions pour retraites, impôts différés passifs etc.).

Conformément au règlement ANC 2015-06 le mali technique est comptabilisé en fonction des différentes natures d'actifs sous-jacents afin de faciliter son suivi dans le temps compte tenu des nouvelles règles d'amortissement prévues à l'article 745-7 du règlement ANC 2014-03.

En conséquence, le mali technique est comptabilisé dans les catégories suivantes :

- Mali de fusion sur actifs incorporels,
- Mali de fusion sur actifs corporels,

Principes, Règles et Méthodes Comptables

- Mali de fusion sur actifs financiers
- Mali de fusion sur actif circulant.

Cette présentation par catégorie d'actifs résulte de l'affectation effectuée conformément à l'article 745-5 du règlement ANC 2014-03.

L'article 745-7 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe d'amortissement du mali. Le mali technique suit les règles d'amortissement de l'actif sous-jacent sur lequel porte la plus-value. Ainsi, la quote-part de mali affectée à un terrain ou à des titres n'est pas amorti mais fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation conformément à l'article 745-8 du présent règlement. La quote-part de mali résiduelle affectée à un fonds commercial suit les règles d'amortissement du fonds commercial.

La quote-part de mali affectée à des actifs amortissables comme des brevets ou des outillages est amortissable sur la durée d'utilisation résiduelle des actifs.

Il en résulte que le mali peut être pour partie amortissable et pour partie non amortissable selon les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

L'article 745-8 fixe le principe de dépréciation du mali.

L'article 745-9 fixe le principe de comptabilisation des amortissements et de dépréciation du mali dans des comptes spécifiques par catégorie d'actif.

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, il est prévu des dispositions de première application pour l'affectation comptable du mali technique. Les entreprises peuvent pour l'affectation du mali retenir, soit l'affectation extra-comptable existante, soit procéder à un nouvel examen des plus-values existantes. Une information dans l'annexe des comptes est nécessaire.

L'article 12 du règlement 2015-06 indique que la première application de ce règlement est prospective.

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et

Principes, Règles et Méthodes Comptables

charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Effectif

Le règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016, a modifié les conditions d'information de l'effectif dans l'annexe aux comptes annuels en renvoyant à l'article D 123-200 du code de commerce. Celui-ci précise que l'effectif à mentionner est le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice déterminé comme la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, ou de l'exercice comptable lorsque celui-ci ne coïncide pas avec l'année civile, liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Cet effectif est donc uniquement celui des salariés et ne prend pas en compte l'importance de l'emploi au regard de la durée normale de travail au sein de l'entité.

Les effectifs antérieurs mentionnés dans les documents annuels n'ont pas été recalculés selon cette nouvelle règle qui s'applique aux comptes clos à compter du 23/12/2016.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/01/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 500,00	60,9796	152 449,02
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		2 500,00	60,9796	152 449,02

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/01/2017	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/01/2018
Capital social	152 449				152 449
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	15 245				15 245
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	7 489 207	796 675			8 285 882
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 038 675	(1 038 675)		863 874	863 874
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	1 852			(1 257)	594
TOTAL	8 697 428	(242 000)		862 617	9 318 045

Date de l'assemblée générale 29/06/2017

Dividendes attribués 242 000

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 242 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 8 455 428

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 8 455 428

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 620 617

ANNEXE - Elément supplémentaire

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Etat exprimé en euros

Texte fiscal de référence

L'article 244 quater C du CGI prévoit que le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Le montant du CICE comptabilisé dans les présents comptes s'élève à 240 K€. L'utilisation du CICE est conforme aux objectifs prévus par l'article 244 quater C du code général des impôts.

Le CICE est comptabilisé en moins des frais de personnel.

Changement de présentation

Au cours de cet exercice, l'entreprise a modifié sa méthode de comptabilisation en inscrivant le CICE en déduction des frais de personnel.

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	2 338 536		850			2 339 386
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 338 536		850			2 339 386

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans. Fiscalement, ils peuvent être amortis sur 12 mois.

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/01/2018	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce	196 200	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
Mali Technique	1 986 789	
TOTAL	2 182 989	

Les éléments inscrits dans le fonds de commerce sont principalement constitutifs « d'une autorisation d'exploitation commerciale d'un hypermarché (délivrée par la Commission Départementale et/ou Nationale d'Aménagement Commercial) » qui relève d'un droit légal tel que défini à l'article 211-5 du recueil de normes comptables françaises.

En conséquence la durée d'utilisation de ce fonds de commerce est illimitée.

Le fonds de commerce ne fait donc pas l'objet d'un amortissement.

La mise en œuvre obligatoire du test de dépréciation prévu à l'article 214-5 du recueil de normes comptables françaises a été réalisé à partir de l'analyse de la capacité bénéficiaire de la société.

Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté à la date de clôture.

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	6 839 683					6 839 683
Constructions sur sol propre	2 646 081					2 646 081
sur sol d'autrui	8 917 077		7 241	8 717 928		206 390
instal. agencé aménagement	1 643 849		265 852	1 073 601		836 100
Instal technique, matériel outillage industriels	3 922 243		252 489		244 262	3 930 471
Instal., agencement, aménagement divers	1 485 592		10 207 938	505 297	106 530	11 081 703
Matériel de transport	188 881		48 417			237 298
Matériel de bureau, mobilier	781 305		27 103		7 537	800 871
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	375 700		754 286			1 129 987
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 800 412		11 563 327	10 296 826	358 329	27 708 584

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

Particularité de l'exercice :

Au cours de l'exercice, le bail à construction souscrit par la société LE PIAN DISTRIBUTION est arrivé à son terme de 30 ans. Par l'effet des conventions entre les parties, le bailleur est devenu de plein droit propriétaire des immeubles construits dans le cadre de ce contrat. La mise à disposition des immeubles s'est poursuivie auprès de la société LE PIAN DISTRIBUTION par un bail commercial qui fait, toutefois, l'objet d'une discussion entre les parties quant à sa portée et son prix.

En conséquence de cette extinction des droits au bail à construction, les immobilisations restantes à l'actif et relatives à des constructions sur sol d'autrui a été reclassée en agencements. Il est rappelé que l'immeuble avait été financé par crédit bail immobilier avec un prix de levée d'option de 0.15 €.

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	1 647 510		230 141	5 440	55 803	1 816 409
Autres titres immobilisés	119 748					119 748
Prêts et autres immobilisations financières	253 383					253 383
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 020 640		230 141	5 440	55 803	2 189 539

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté 60 000 (Valeur nette de dépréciation)

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges. Il en ressort un traitement extra comptable lors de la détermination du résultat fiscal.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2018
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	150 548	2 897		153 445
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	150 548	2 897		153 445
Terrains	543 889	146 630		690 519
Constructions sur sol propre	543 674	88 225		631 899
sur sol d'autrui	5 601 998	14 576	5 583 099	33 475
instal. agencement aménagement	296 637	36 048	(10 257)	342 942
Instal technique, matériel outillage industriels	3 006 554	195 849	191 375	3 011 027
Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 406 185	477 714	(5 411 340)	7 295 238
Matériel de transport	141 069	30 611		171 679
Matériel de bureau, mobilier	638 508	58 103	5 452	691 159
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 178 513	1 047 755	358 329	12 867 939

Les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 10 à 25 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2ème catégorie/provision pour grosses réparations : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Particularité de l'exercice :

Au cours de l'exercice, le bail à construction souscrit par la société LE PIAN DISTRIBUTION est arrivé à son terme de 30 ans. Par l'effet des conventions entre les parties, le bailleur est devenu de plein droit propriétaire des immeubles construits dans le cadre de ce contrat.

En conséquence de cette extinction des droits au bail à construction, les amortissements des immobilisations restantes à l'actif et relatives à des constructions sur sol d'autrui a été reclassée en agencements.

Location financement : Crédit-Bail & Location Financière

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/01/2018
VALEUR D'ORIGINE				971 043		971 043
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs			289 001		289 001
	Dotation exercice			138 720		138 720
	TOTAL			427 721		427 721
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			424 035		424 035
	Redevances Exercice			188 460		188 460
	TOTAL			612 495		612 495
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			188 460		188 460
	entre 1 et 5 ans			210 949		210 949
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			399 409		399 409
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			1		1
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			1		1
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				188 460		188 460

Seules les informations les plus significatives sont communiquées.

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	1 852	81	1 338	594
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	1 852	81	1 338	594
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	240 000			240 000
		26 109			26 109
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	8 902	2 994	8 974	2 922
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	275 011	2 994	8 974	269 031
TOTAL GENERAL		276 863	3 075	10 313	269 625
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			2 994 81	8 974 1 338	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	Brut au 31/01/2018	Dépréciations	Net au 31/01/2018	Net au 31/01/2017
Matières premières, approvisionnements	25 781		25 781	20 067
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	8 231 951		8 231 951	8 288 260

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode : Premier entré, Premier sorti.

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce déduit les remises, rabais et ristournes.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les pertes et les gaspillages sont exclus des coûts.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Etat exprimé en euros	31/01/2018	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations	277 743	41 674	236 069
Prêts	40 080		40 080
Autres immobilisations financières	213 302		213 302
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	3 603		3 603
Autres créances clients	348 886	348 886	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 057	1 057	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	603 258	603 258	
Taxes sur la valeur ajoutée	159 953	159 953	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	127 327	127 327	
Groupe et associés	349 439	349 439	
Débiteurs divers	2 873 815	2 873 815	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	270 172	270 172	
TOTAL DES CREANCES	5 268 636	4 775 581	493 055

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les sommes restant à percevoir au titre des ristournes sont évaluées au terme d'une centralisation, sur les systèmes de gestion de la société, des opérations par fournisseurs selon les différents articles, gammes de produits et accords négociés.

Dépréciations

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2018
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	240 000			240 000
	26 109			26 109
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	8 902	2 994	8 974	2 922
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	275 011	2 994	8 974	269 031

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Dettes

Etat exprimé en euros

	31/01/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes Financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	7 645 898	7 645 898		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	8 156 089	3 731 226	3 609 376	815 487
Emprunts et dettes financières divers	126 109	18 377	64 811	42 921
Groupe et associés	103 945	103 945		
Dettes d'Exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 576 276	4 576 276		
Personnel et comptes rattachés	702 887	702 887		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	450 877	450 877		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	135 270	135 270		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 030 671	697 332	333 339	
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	87 399	87 399		
Autres dettes	73 787	73 787		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance	31 249	31 249		
TOTAL DES DETTES	23 120 457	18 254 523	4 007 526	858 408

Dépréciations

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2018
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	240 000			240 000
	26 109			26 109
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	8 902	2 994	8 974	2 922
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	275 011	2 994	8 974	269 031

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Dettes

Etat exprimé en euros

	31/01/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes Financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	7 645 898	7 645 898		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	8 156 089	3 731 226	3 609 376	815 487
Emprunts et dettes financières divers	126 109	18 377	64 811	42 921
Groupe et associés	103 945	103 945		
Dettes d'Exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 576 276	4 576 276		
Personnel et comptes rattachés	702 887	702 887		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	450 877	450 877		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	135 270	135 270		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 030 671	697 332	333 339	
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	87 399	87 399		
Autres dettes	73 787	73 787		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance	31 249	31 249		
TOTAL DES DETTES	23 120 457	18 254 523	4 007 526	858 408

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

<u>Dettes Financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	6 338
Emprunts et dettes financières divers	690
<u>Dettes d'Exploitation</u>	
Fournisseurs et comptes rattachés	386 496
Dettes fiscales et sociales	994 683
<u>Autres dettes</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	17 812
	1 406 018

Produits à recevoir

<u>Actif Immobilisé</u>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<u>Actif Circulant</u>	
Clients et comptes rattachés	277 631
Autres créances	1 325 151
	1 602 782

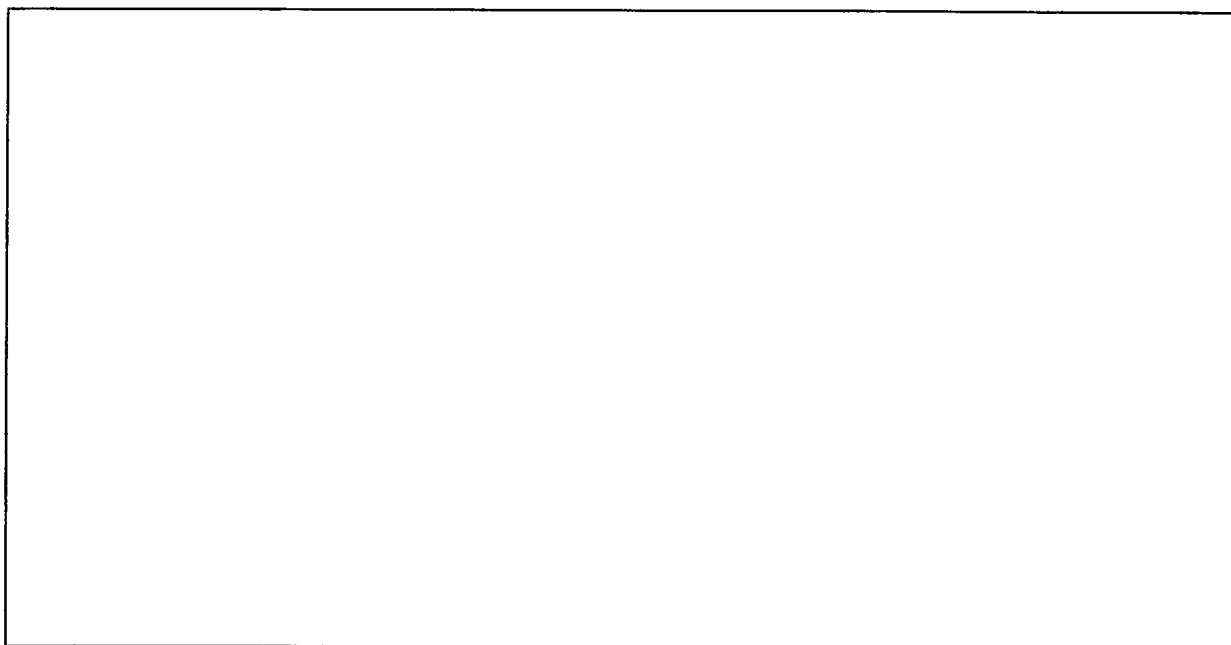
Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	267 524	31 249
Charges et Produits FINANCIERS	2 648	
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	270 172	31 249

ANNEXE - Élément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	45 438 661		45 438 661
Production vendue de biens	4 012 817		4 012 817
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	1 494 159		1 494 159
TOTAL	50 945 636		50 945 636



Etat exprimé en euros

Frais accessoires d'achats

lorsqu'ils n'ont pas été enregistrés dans les comptes de charges par nature

	Ex. N	Ex. N-1
Achats de Marchandises Achats de Matières et autres Approvisionnements	1 531 325	1 584 465

ANNEXE - Élément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/01/2018

Remb. assurance	3 753
Opérations sur frais de personnel	83 930
TOTAL	87 683

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

Résultat exceptionnel

<u>Nature</u>	<u>Charges</u> <u>Exceptionnelles</u>	<u>Produits</u> <u>Exceptionnels</u>
Regularisations de comptes et remb de taxes	17 816	73 465
Cessions d'immobilisations : Vnc / Pdts de cession	19 632	153 223
Amortissements dérogatoires : Dotations / Reprises	81	1 338
Pénalités	9 965	

Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

- . d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- . réduction d'impôt au titre du mécénat.

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros

31/01/2018

Résultat avant impôts

Impôts (1)

Résultat après impôts

RESULTAT COURANT	824 820	86 137	738 683
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)	135 404	10 212	125 192
RESULTAT COMPTABLE	960 223	96 349	863 874

(1) après retraitements fiscaux.

ANNEXE - Élément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/01/2018

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
	Plus value art 38, 7 Bis	132 516
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		132 516

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	3 494
	Tascom	21 121
	Participation des salariés	4 582
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		29 197

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

ANNEXE - Élément 6.09

Avances aux dirigeants

Etat exprimé en euros

31/01/2018

31/01/2017

TOTAL

NEANT

ANNEXE - Elément 12

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/01/2018

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

NEANT

ANNEXE - Élément 13

Effectif moyen

		31/01/2018	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		18	
	Professions intermédiaires		15	
	Employés		154	
	Ouvriers			
	TOTAL		187	

ANNEXE - Élément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		31/01/2018	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAS LE PIAN AUTOMOBILE			713 351	100,00	99 746
SAS LANDIS			44 658	99,98	(2 044)
2. Participations (10 à 50 %)					
SAS LE PIAN JARDIN			441 538	10,00	81 135
SAS LOGISIMMO			231 071	10,71	106 897
B. Renseignements globaux					
1. Filiales non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					
2. Participations non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					

Engagements envers le Personnel

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour	4 582 €
L'intéressement des salariés pour	40 546 €

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 298 874 €

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté, de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation (dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice Précédent
Taux de croissance des salaires	1% / an constant	1% / an constant
Taux d'actualisation	1.5%	1.5%
Taux de rotation du personnel	1% / an constant	1% / an constant
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 30% et 40% - Par catégorie	Entre 30% et 40% - Par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2010-2012	INSEE 2010-2012
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Conformément aux options comptables offertes par la réglementation en la matière, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et reçus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.

Ouverture de crédit non utilisée à la date de la clôture.

Concours bancaires garantis par des nantissements du fonds de commerce.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Les dettes financières de la société sont garanties par des hypothèques, nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E.Leclerc.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	SCP GAUDRIE RIVIERE				EXCO ECAF			
	31/01/2018	31/01/2017	%	%	31/01/2018	31/01/2017	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	17 500	10 900	100,00	100,00	8 319	10 900	100,00	100,00
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	17 500	10 900	100,00	100,00	8 319	10 900	100,00	100,00
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	17 500	10 900	100,00	100,00	8 319	10 900	100,00	100,00

Informations diverses

Informations relatives aux parties liées - Anc 2014-03 - Art 832-16 / Art 833-16

Liste des transactions effectuées par la société avec des parties liées lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

- NEANT -

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations

LE PLAN DISTRIBUTION

INFORMATIONS RELATIVES AU MALI TECHNIQUE

IMMOBILISATIONS

	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
				Consécutives à une réévaluation	Acquisitions, créations, apports et
INCC	Frais d'établissement, de recherche et de développements	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	1 986 789		
CORPORELLES	Terrains		1 497 133		
	Constructions	Sur sol propre	0		
		Sur sol d'autrui	0		
		Installations générales, agencements et aménagts.	183 349		
	Installations techniques, matériel et outillages industriels		0		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagts.	0		
		Matériel de transport	0		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	0		
		Emballages récupérables et divers	0		
	Immobilisations corporelles en cours		0		
	Avances et acomptes		0		
	TOTAL III		1 680 482	0	0
FI	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
	IV		0	0	0
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		3 667 271	0	0

	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
			par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors	
INCC	Frais d'établissement, de recherche et de développements	TOTAL I			0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II			1 986 789
CORPORELLES	Terrains				1 497 133
	Constructions	Sur sol propre			0
		Sur sol d'autrui			0
		Inst. gales. Agencts. et am. des constructions			183 349
	Installations techniques, matériel et outillages industriels				0
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. Agencts. et aménagts divers			0
		Matériel de transport			0
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			0
		Emballages récupérables et divers*			0
	Immobilisations corporelles en cours				0
	Avances et acomptes				0
	TOTAL III		0	0	1 680 482
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				0
	Autres participations				0
	Autres titres immobilisés				0
	Prêts et autres immobilisations financières				0
	IV		0	0	0
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0	0	3 667 271

LE PLAN DISTRIBUTION

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche TOTAL I					0
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II					0
Terrains					0
Constructions	Sur sol propre				0
	Sur sol d'autrui				0
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	12 701	12 668		25 369
Installations techniques, matériel et outillages industriels					0
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements et aménagements				0
	Matériel de transport				0
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				0
	Emballages récupérables et divers				0
TOTAL III		12 701	12 668	0	25 369
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		12 701	12 668	0	25 369

LE PLAN DISTRIBUTION

DEPRECIATION DU MALI TECHNIQUE

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	240 000		240 000
		- corporelles			0
		- titres mis en équivalence			0
		- titres de participation			0
		- autres immobilisations			0
	Sur stocks et en-cours				0
	Sur comptes clients				0
	Autres provisions pour dépréciation (1)				0
TOTAL		240 000	0	0	240 000
Dont dotations et reprises		- d'exploitation			
		- financières			
		- exceptionnelles			

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux